



**DELIBERATION N° 26/040 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ACQUISITION DU "TISORU DI A GRAVONA", UN ENSEMBLE
EXCEPTIONNEL DE BRONZES DU PREMIER MILLÉNAIRE AVANT NOTRE ÈRE
CHÌ APPROVA L'ACQUISTU DI U « TISORU DI A GRAVONA », UN INSEME
ECCEZZIUNALE DI BRONZI DI U PRIMU MILLENIU NANZU À A NOSTRA ERA**

REUNION DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, la Commission Permanente, convoquée le 19 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Françoise CAMPANA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ETAIENT ABSENTS : MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Saveriu LUCIANI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021

approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/090 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2025 adoptant approuvant les projets scientifiques et culturels (PSC) des musées de Corse,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée
- VU** les avis favorables des différents experts interrogés,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

CONSIDERANT l'information de la tenue de la vente aux enchères parvenue aux services de la Collectivité de Corse le 1^{er} mai 2026 et le temps d'expertise nécessaire afin de confirmer l'authenticité des œuvres,

- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse pour acquérir aux enchères « La collection de la Gravona ».

ARTICLE 2 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2026 - PROGRAMME : 4434/Investissement - Patrimoine / « Musée de Sartè »

CHAPITRE 903 – Fonction 90314

MONTANT DISPONIBLE180 000 €

COLLECTIVITE DE CORSE – Direction du patrimoine – Musée de Sartè
- « La collection de la Gravona » 130 000 €

MONTANT AFFECTE :130 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :50 000 €

ARTICLE 3 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2026 - PROGRAMME : 4434/Fonctionnement - Patrimoine / « Musée de Sartè »

CHAPITRE 933 – Fonction 93314

MONTANT DISPONIBLE94 000 €

COLLECTIVITE DE CORSE – Direction du patrimoine – Musée de Sartè
« La collection de la Gravona »
Frais d'acquisition.....60 000 €

MONTANT AFFECTE :60 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :34 000 €

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à déléguer la participation à la vente aux enchères du 2 juin prochain chez TimeLime Auctions, maison de vente située dans l'Essex (Royaume Uni), à la Directrice du Musée de Sartè, Mme Laurence PINET, et d'enchérir dans le but d'acquérir l'œuvre de « La collection de la Gravona / Tisoru di a Gravona ».

ARTICLE 5 :

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse pour accomplir toutes diligences utiles, notamment auprès du ministère de la Culture, de

nature à permettre le maintien de l'œuvre dans le patrimoine public.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 mai 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. MAUPERTUIS', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 MAI 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ACQUISTU DI U "TISORU DI A GRAVONA ", UN INSEME
ECCEZZIUNALE DI BRONZI DI U PRIMU MILLENIU
NANZU À A NOSTRA ERA
ACQUISITION DU "TISORU DI A GRAVONA", UN
ENSEMBLE EXCEPTIONNEL DE BRONZES DU PREMIER
MILLÉNAIRE AVANT NOTRE ÈRE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

« La collection de la Gravona » ou « Tisoru di a Gravona » est un ensemble d'objets métalliques de la Protohistoire de la Corse, composé de pièces de parures et d'armement, dont un poignard entier. Actuellement conservé à l'extérieur de l'île, cet ensemble rarissime revêt un intérêt général, des points de vue patrimonial et historique, ainsi que par son état de conservation.

La collection de la Gravona est aujourd'hui mise en vente à la fois sur le marché du luxe en ligne (1st Dibs) et sur le marché de l'art et des antiquités spécialisé (TimeLine Auctions, vente du 2 juin 2026, lot 342).

Cette occasion constitue une opportunité exceptionnelle d'enrichir le fonds patrimonial public de la Collectivité de Corse.



Une collection exceptionnelle d'intérêt général, dans son intégralité

L'ensemble de la Gravona compte trois fibules, trois anneaux, un disque-boucle, une boucle uniforme, un poignard et un pommeau cylindrique. Ces types d'objets sont d'une grande rareté et absents des collections publiques de Corse. L'intérêt de cet ensemble justifie l'enrichissement du fond patrimonial de la Collectivité de Corse et son affectation dans les collections publiques de son musée d'Archéologie de la Corse.

L'authenticité de la collection de la Gravona fait consensus : les objets ont été détenus par Monsieur Ducasse, sous-préfet à Sarrebourg, puis par ses héritiers jusqu'en 2022, où ils ont été mis en vente aux enchères. L'ensemble correspond parfaitement aux objets publiés dans la publication de 1924. En 2022, la patine des objets est homogène, semble de qualité et sans reprise de corrosion.

Cet ensemble de la Gravona revêt un caractère scientifique, patrimonial et muséographique remarquables du fait de son intérêt pour la connaissance de l'Âge du fer en Corse, de la rareté de ses pièces dans les corpus archéologiques et

muséaux, du caractère exceptionnel de plusieurs d'entre elles et de leur très bon état de conservation général.

Outre enrichir le patrimoine historique et culturel de la Collectivité de Corse, une telle acquisition permettrait la sauvegarde dans son intégralité d'un ensemble archéologique cohérent, de limiter l'hémorragie du patrimoine de la Corse, stopper l'engrenage du marché de l'art, et ainsi restituer cet ensemble exceptionnel au domaine public.

L'acquisition du lot renforcera auprès du grand public l'opinion que les services de la Collectivité agissent au mieux pour la conservation du patrimoine de l'île, avec ici l'illustration d'un retour en Corse d'objets dispersés. L'acquisition de l'ensemble de la Gravona permettra à l'île de retrouver un élément particulièrement prestigieux de son patrimoine le plus ancien.

Une demande d'aide à l'acquisition est sollicitée auprès du Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse (DRAC) a été sollicitée le 4 mai 2026 par la Collectivité de Corse, pour l'acquisition de la collection de la Gravona. Dans l'attente du rendu de la Commission scientifique régionale d'acquisition pour les musées (CSRA), le Grand Département patrimonial du ministère de la Culture a rendu un avis très favorable à cette acquisition.

Cette décision est étayée par différents experts (en annexes à ce rapport).



Le Conseil exécutif de Corse a donc décidé de se positionner pour acquérir aux enchères la collection de la Gravona, collection exceptionnelle, majeure pour l'histoire des peuplements de la Corse, sous réserve de la validation finale par la Commission permanente de l'Assemblée de Corse.

Afin de participer à la vente aux enchères du 2 juin 2026 chez TimeLime Auctions, maison de vente située dans l'Essex (Royaume Uni), spécialisée dans les antiquités et objets d'arts, il vous est proposé de procéder à l'affectation d'un montant de 130 000 euros sur le programme 4434 « Musée de Sartè » - Investissement - chapitre 903 - fonction 90314 sur le BP 2026 et 60 000 euros sur le programme 4434 « Musée de Sartè » - Fonctionnement – chapitre 933 – fonction 93314 sur le BP 2026 pour couvrir les frais d'acquisition.

Il est proposé d'autoriser le Président du Conseil exécutif à déléguer la participation à la vente aux enchères de Madame Laurence PINET, Directrice du Musée

d'archéologie de la Corse, à Sartè.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

<i>Commission scientifique régionale, région</i>	CORSE
<i>Date commission :</i>	
<i>Musée à l'initiative du projet d'acquisition :</i>	Musée d'archéologie de la Corse
<i>Personne morale sollicitant l'avis</i>	Collectivité de Corse

Avis portant sur :

<i>Dénomination :</i>	Dépôt archéologique découvert dans la région d'Ajaccio dans le dernier quart du XIXe siècle composé de dix objets, dit <i>Trésor de la Gravona – dépôt métallurgique de Carbuccia</i> , 3 fibules, 3 anneaux, 1 disque-boucle, 1 boucle uniforme, un poignard et un pommeau cylindrique, daté du
<i>Période/Date</i>	Premier âge du Fer, de 750 à 650 avant notre ère
<i>Technique</i>	Fonte, martelage et ciselure
<i>Matière</i>	Alliage cuivreux

Pertinence de l'acquisition au regard du PSC, du document d'orientation ou de la vocation du musée :

Ce dépôt présente un intérêt scientifique et patrimonial exceptionnel : il associe armement, parure et objets à fonctions diverses, suggérant un assemblage complexe (dépôt votif, équipement de guerrier, ou mobilier funéraire perturbé). La présence d'objets réparés (fibule) atteste d'un usage réel et non exclusivement symbolique. Enfin les anneaux pourraient relever de systèmes pondéraux ou de formes de « proto-monnaie », hypothèse déjà avancée par Forrer, ouvrant des perspectives sur les échanges économiques.

L'ensemble illustre un horizon culturel du début du Ier millénaire av. n.è. (vers 800-600 av. n.è.), marqué par des circulations techniques et symboliques à l'échelle de la Méditerranée. Il comprend des formes locales de productions métallurgiques en dialogue avec des influences étendues (Italie, Sardaigne, voire Méditerranée orientale), ce qui dépasse largement le cadre strictement territorial et renforce son intérêt dans une perspective comparative à l'échelle du premier âge du Fer européen et méditerranéen.

Il relève par ailleurs d'un faciès régional encore très insuffisamment représenté dans les collections des musées Corse. La vallée de la Gravona, axe de pénétration majeur entre le littoral et l'intérieur de la Corse, fait l'objet d'un renouvellement des recherches archéologiques depuis une dizaine d'années (sites d'I Casteddi à Tavera et de Monti di a Torra à Cuttoli-Corticchiato). Le dépôt s'inscrit ainsi pleinement dans un contexte scientifique dynamique et contribuera à documenter l'occupation et les circulations dans cette zone stratégique de l'Europe.

Authenticité, provenance :

L'authenticité de l'ensemble ne peut être mise en doute. Il s'agit d'une découverte ancienne, documentée et publiée.

Les objets ont été découverts entre 1880 et 1890 lors des travaux de construction de la ligne ferroviaire Ajaccio–Bastia, dans le secteur de la Gravona. Bien que le point exact ne soit pas connu (Carbuccia ou Bocognano), le contexte géographique et historique est clairement établi.

L'ensemble a été publié dès 1924 par Robert Forrer dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, après avoir été conservé dans la collection de M. Ducasse, sous-préfet à Sarrebourg. Cette publication ancienne constitue un élément essentiel de traçabilité et de validation scientifique.

Même si l'historique de propriété postérieur reste partiellement lacunaire, il s'agit d'un ensemble ancien conservé en mains privées depuis plus d'un siècle,

Justesse du prix :

L'estimation est aux environs de 20 000 euros mais elle apparaît dérisoire au regard de la rareté de l'ensemble (dépôt complet, homogène, documenté), de son importance scientifique et de la réalité du marché des antiquités.

À titre comparatif, des ensembles analogues ou des pièces isolées (dépôt de Tavers, épée d'Amboise, ...) atteignent des montants nettement supérieurs, ce qui laisse envisager un risque réel de surenchère en présence de collectionneurs privés.

État de conservation :

La patine des objets, homogène (vert profond sur fond rougeâtre), correspond à une corrosion ancienne stabilisée, probablement en contexte terrestre. Aucun signe manifeste de reprise active de corrosion n'est visible.

L'état général est satisfaisant et cohérent avec une conservation de long terme, sans altérations majeures.

AVIS :

Très favorable

Le chef du Grand Département :
Daniel ROGER
Adjoint à la directrice
Responsable de la politique scientifique et des collections
Musée d'Archéologie nationale et Domaine de Saint-
Germain-en-Laye



Référents scientifiques :
Rolande SIMON-MILLOT, conservatrice en
chef des collections du Néolithique et de l'âge
du Bronze



Direzzione Generale Aghjunta
di a Cultura, di u Patrimoniu,
di l'Attività Spurtive è di a Giuventù
Direction Générale Adjointe
de la Culture, du Patrimoine, du Sport
et de la Jeunesse

Direzzione di u Patrimoniu
Direction du Patrimoine

Cartulare curatu da / Affaire suivie par : Kewin PECHE-QUILICHINI
Indirizzu elettroniku / Courriel : kewin.peche@isula.corsica
Ref. : PJC/KPQ/2026

Livia, u 5 di maghju di u 2026

NOTA
NOTE

A L'ATTENZIONE DI / A L'ATTENTION DE

Ughjettu / Objet : avis relatif à l'acquisition avec préemption de la collection d'objets en bronze, dite de la Gravona.

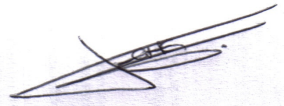
Le lot de parures et armes en bronze publié par l'archéologue suisse R. Forrer au début du XXe siècle constitue un exceptionnel ensemble, probablement funéraire, du premier âge du Fer à l'échelle de la Corse. Il s'insère dans une typologie de sites tel Cagnano, Teppa di Lucciana ou l'Ordinacciu, collection qui ont récemment fait l'objet d'un regain d'intérêt car le premier a été exposé au musée d'archéologie de la Corse à Sartè et les deux premiers ont constitué la base documentaire d'un PCR qui sera prochainement publié.

Parmi les pièces les plus significatives, il faut mentionner un poignard à antennes de facture locale, un bronze « luniforme » de typologie corse (dont on ignore toujours la fonction précise) et une pièce circulaire à pointe centrale, peut-être un umbo de bouclier de parade. Deux fibules témoignent quant à elles de relations culturelles avec l'Italie pré-étrusque. L'ensemble, d'après l'expertise des publications et du contexte microrégional, provient possiblement du site de Petra à u Santu, commune de Carbuccia, nécropole de l'habitat d'I Grutteddi.

L'acquisition de ces objets et leur intégration aux collections publiques insulaires est à mon sens un double objectif important et logique, du fait de l'exceptionnalité du lot, de son statut administratif et des collections déjà conservées et présentées au musée d'archéologie de la Corse à Sartè. L'ensemble pourra, à l'avenir, être l'objet d'expositions et de publications à même de renforcer notre connaissance des sociétés corses du premier âge du Fer et la diffusion de cette information au public.

En outre, l'acquisition du lot renforcera auprès du grand public l'opinion que les services de la Collectivité agissent au mieux pour la conservation du patrimoine de l'île, avec ici l'illustration d'un retour en Corse d'objets dispersés.

Kewin PECHE-QUILICHINI
Chef de service, Musée de l'Alta Rocca



Aiacciu, u 5 di maghju di u 2026

NOTE

Ughjettu /Objet : avis relatif à l'acquisition avec préemption de la collection d'objets en bronze, dite de la Gravona.

La pertinence de l'acquisition du lot d'artefacts en bronze dénommé « trésor de la Gravona » ne fait aucun doute considérant la qualité exceptionnelle de certaines pièces, avec en particulier un poignard à antennes, outre une fabrication très soignée, atteste d'un intérêt stylistique certain. Ce dépôt contenant 10 objets en alliage cuivreux a été découvert fortuitement dans la vallée de la Gravona à la fin du XIX^e s. En plus du poignard, il compte différentes fibules et boucles de ceintures datées du premier Âge du fer, entre les VIII^e et VII^e s. av. n.e.

Ces vestiges uniques pour certains méritent de figurer dans les collections publiques de Corse à des fins de conservation et de présentation au public, comme les témoins du raffinement esthétique des sociétés anciennes installées sur l'île. Ils évoquent aussi des échanges culturels et stylistiques entre la Corse et l'Italie dans la période précédant les influences étrusques et la conquête romaine.

Marie-Laurence MARCHETTI



La cheffe de service archéologie, sites, CCE

Nicolas ROUZEAU

Ingénieur / Archéologie / DRAC
Pays-de-la Loire ; Aquitaine ; PACA (e.r.)
13, rue Perrin-Solliers, 13006 Marseille
nicolas.rouzeau@gmail.com
Marseille : 8/05/2026

Laurence PINET

Directrice du Musée
d'Archéologie de la Corse

Objet : L'ensemble remarquable de l'âge du Fer de Bocognano

En Corse l'âge du Fer est connu principalement par les mobiliers issus des nécropoles en abris sous roche aménagés. On dénombre un millier d'objets métalliques dans le seul gisement de Cagnano, découvert en 1900, aujourd'hui dispersés dans des collections publiques et privées à Lyon, Bagnols-sur-Cèze, Bastia, Marseille, Paris, Florence et Cambridge.

A la suite d'un pillage de grande ampleur du site de Teppa de Lucciana à Vallecalle, des interventions ont été réalisées entre 1980 et 2000 pour permettre la récupération d'objets ; les 45 000 éléments recueillis le furent cependant sans méthode.

Les fouilles archéologiques de Jacques Magdeleine, François de Lanfranchi et Claude Weiss ont fourni des jalons importants pour la compréhension de types d'objets qui demeurent difficiles à situer chronologiquement. Les synthèses universitaires de Marine Lechenault, Marie-Laure Marchetti, Hélène Paolini-Saez, Jean Graziani et Kewin Peche-Quilichini dressent le même constat : le manque de données scientifiquement satisfaisantes reste entier.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les travaux engagés depuis quatre ans par l'Association Musées Méditerranée, qui a engagé un projet collectif de recherche visant à réunir le plus grand nombre d'éléments de parure et à établir les corrélations qu'ils entretiennent entre eux, afin de les comparer à des objets similaires dotés d'une fonctionnalité et d'une chronologie établies.

Un ensemble mobilier d'exception du premier âge du Fer (800–550 av. n. è.)

Les objets métalliques du premier âge du Fer ne sont représentés dans les collections publiques de Corse que par de rares objets détachés de leur contexte. Les ensembles les plus notables sont ceux découverts à Cagnano en 1900, à Saint-Antoine d'Ajaccio en 1885, aux environs de Ghisonaccia, à Ville-di-Paraso et à Bocognano en 1880. Tous furent dispersés dans des collections privées, à l'exception des séries de Cagnano, dont la plus grande partie est conservée au musée des Confluences à Lyon. Bien que détachés de leurs horizons archéologiques, ces témoins offrent, par la similitude des objets qui les composent, la possibilité d'établir à terme des panoplies vestimentaires des VIIIe–VIIe siècles.

La dizaine d'objets découverts à proximité du cours de la Gravona entre 1880 et 1890, devenus propriété du sous-préfet de Sarrebourg Jean Ducasse, fut confiée à Robert Forrer pour étude et présentation à la société savante du musée de Strasbourg en juillet 1923. Forrer les aurait ensuite restitués à leurs découvreurs.

Ces mobiliers demeurent l'un des seuls témoins connus de la période et constituent, à ce titre, un repère essentiel pour mettre en valeur les savoir-faire de trois siècles de l'histoire de la Corse. Selon la chronologie actuelle, ces objets semblent avoir circulé depuis la seconde moitié du VIIIe siècle jusqu'au troisième quart du VIIe siècle ; ils sont considérés comme appartenant à un dépôt plus important.

Parmi eux, les fibules *a navicella* et la petite fibule *a sanguisuga* sont les deux seuls objets présentant des liens avec l'Italie, auxquels s'ajoute la miniature — exceptionnelle — d'un bouclier de facture sarde, comparable à un

exemplaire de la collection disparue d'Arthur Engel. La grande fibule à arc en enroulement, qui paraît unique, peut quant à elle être considérée comme une probable fabrication corse.

L'épée courte de 27,8 cm, parfaitement conservée, possède une lame pistilliforme portant quatre sillons longitudinaux sur chacun de ses tranchants. L'une des originalités de ce poignard réside dans l'étroitesse de la poignée (6,5 cm), la garde échancrée et le pommeau orné de deux bobines de part et d'autre d'un bouton formé de deux bobines superposées.

La boucle de ceinture qui l'accompagne évoque, par sa forme générale, celle d'une hache ou d'une ancre : la partie en croissant est pourvue d'un crochet, tandis que l'avant porte trois à cinq protubérances cylindriques convexes analogues à celles ornant le pommeau du poignard. Du côté opposé, le système d'attache à la ceinture est équipé de trois proéminences allongées disposées axialement. Cette facture constitue un remarquable argument technique de contemporanéité entre les deux pièces.

L'ensemble comprend également trois anneaux ouverts originaux et un pommeau de bronze percé, comparable à un exemplaire de Monte Lazzu. Un examen visuel permettra d'en observer les caractéristiques scientifiques.

Perspectives d'étude et de mise en valeur

Cet ensemble offre des potentialités d'examen tracéologiques permettant d'aborder les phénomènes d'usure et de fonction, ainsi que des études métallographiques susceptibles de révéler l'origine du cuivre utilisé.

Il représente une singularité proprement corse qui gagnerait à être présentée dans un projet museographique conjointement au panel des objets répertoriés par le projet collectif de recherche et à la publication à venir des vingt-six articles qui y ont trait.

Nicolas ROUZEAU



